



PROTECTION DES POLICIERS:

**LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
INCAPABLE DE PROTÉGER LES
FORCES DE L'ORDRE!**

Depuis mardi, la France est en **CONFINEMENT** ...

Depuis mardi, le Ministère de l'Intérieur a donné pour instruction de **PROCÉDER SYSTÉMATIQUEMENT À DES CONTRÔLES DE TOUS LES DÉPLACEMENTS DE LA POPULATION...**

- Par la présentation d'une attestation de déplacement dérogatoire
➡ **Premier contact.**
- Si pas d'attestation ou attestation de contrôle non conforme -
contrôle par une pièce d'identité -
➡ **Deuxième contact.**
- Si infraction constatée - verbalisation - avec la pièce d'identité
en main - signature...
➡ **3ème contact.**

Au minimum 3 contacts si le contrôle se passe bien ...



**Durant ces opérations, la distance recommandée
d'un mètre est IMPOSSIBLE À TENIR !!!**

**Ceux qui donnent
les ordres n'ont
jamais travaillé
sur le terrain!
- Inadmissible -
- Honteux -**

**L'usage du masque sur ce type d'opération
doit être **SYSTÉMATIQUE**.
L'UNSA Police exhorte le Ministre de l'Intérieur
à donner des instructions:**

- lors des contrôles confinement ,
«port du masque systématique...»
- Lors de tout contact rapproché
"le port du masque doit être généralisé...»

L'UNSA POLICE lance un ultimatum !

**Si l'administration ne donne pas instruction dans la journée,
l'UNSA Police recommandera de ne plus contrôler et de ne plus verbaliser !**

**UNSA Police,
Autonome et indépendant**

